

Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 2
sur le Doubs
au titre du 2° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement

etiqliste2	Nom_Liste2
L2_33	L'Ognon du ruisseau de Malgerard au ruisseau de Poussot
L2_36	Le ruisseau de Tallans du pont de Tallans à l'Ognon
L2_48	Le Doubs de l'amont de la commune de Vaufrey à l'aval de la commune de Soulce-Cernay
L2_49	Le Doubs de l'amont du barrage de Chauz-les-Clerval "ancienne écluse" à l'aval du barrage de Roche les Clerval (Domaine Clermoulin).
L2_51	Le Doubs de l'amont du Barrage de Avanne à l'aval du Barrage des papeteries de Boussières
L2_52	Le Doubs du Cusancin à l'aval du barrage du moulin de Cour à Baume-les-Dames
L2_53	Le Doubs de l'aval du pont de la Goule (à Charmauvillers) jusqu'à l'aval de Goumois
L2_54	Le Dessoubre de l'amont de la scierie du bas de laval (ROE7780) à l'aval du moulin de Belvoir (ROE8384)
L2_55	Le Dessoubre de l'amont de la confluence avec le Bief deVau de Vauclusotte jusqu'à la confluence avec le Doubs
L2_56	Le Bief de Vau de Vauclusotte
L2_57	Le Gland de l'amont du barrage de Buschmader à Hérimoncourt jusqu'à la confluence avec le Doubs
L2_58	L'Allan de la frontière au Doubs
L2_59	La Savoureuse du ruisseau du Verbot à L'Allan
L2_60	L'Audeux
L2_61	Le Cusancin de la confluence avec le Sesserant (l'Audeux) à la confluence avec le Doubs
L2_62	Le Sesserant
L2_63	La Loue du Lison à l'aval d'Arc et Senans lieu-dit la Gravière
L2_64	Le Lison de la confluence avec la Loue à la confluence avec le Goulue

